

pour but de donner une caution politique aux décisions et aux engagements pris lors du Sommet de la Terre.

PRIORITÉS DU CANADA POUR LA COMMISSION

Les principales priorités du Canada pour la Commission sont :

- établir une coopération internationale en ce qui concerne la gestion des ressources forestières, ainsi que la conservation et le développement durable de tous les types de forêts;
- accélérer le développement d'un nouveau droit environnemental international;
- assurer la transparence dans les travaux de la Commission, en y faisant participer les groupes autochtones, les gens d'affaires, les scientifiques et tous les groupes importants; et
- appuyer les travaux de la Conférence des Nations Unies sur la pêche en haute mer.

Décembre 1992